



Dossier de candidature « Promeneur du Net »

Qui peut devenir Promeneur du Net (Pdn) Jeunesse ?

Les Promeneurs du Net jeunesse sont **des professionnels** (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation **qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires**. La population cible est celle des **12- 25 ans**.

Qui peut devenir Promeneur du Net (Pdn) parentalité ?

Le Promeneur du Net « Parentalité » sont des professionnels (Référénts familles, accueillant Laep...) dont la mission principale est **d'accompagner les adultes d'une même famille qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants et des jeunes**. Ils peuvent être intervenant dans une structure dédiée à tout public mais accueillant régulièrement des parents.

Quelle est la mission d'un Promeneur du Net ?

Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes ou des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Ces nouvelles modalités de mise en relation avec les jeunes ou les parents ne doivent pas remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre l'accompagnement des jeunes ou parents sur les territoires.

Quelles compétences sont demandées ?

Le Pdn doit notamment posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Quelles sont ses obligations ?

Le Pdn doit :

- Signer la charte des Promeneurs du Net et la respecter
- Assurer une présence minimale et régulière sur Internet
- Participer aux temps de coordination départementale
- Participer aux temps d'échange de pratiques et aux formations proposées.

Quelles sont les obligations de son employeur ?

L'employeur doit :

- Signer la charte des Promeneurs du Net et la respecter
- Intégrer cette nouvelle modalité d'intervention dans son projet pédagogique ou social
- Mettre les moyens techniques à la disposition du Pdn.

A noter que les personnes bénévoles ou les personnes ayant une activité commerciale sont exclues du dispositif

- ✓ **Pour toute information, consulter le site : <http://www.promeneursdunet.fr>**
- ✓ **Vous pouvez candidater en envoyant la fiche ci-après à l'adresse mail suivante : s.gauvrit@mda-85.com**

Devenir Promeneur du Net en Vendée

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

ETAPE 1 : PRISE DE CONTACT

Vous contactez Madame GAUVRIT
Coordinatrice départementale des PDN de Vendée

✉ s.gauvrit@mda_85.com

☎ 06 73 36 06 87

Vous sont envoyés

- La charte des PDN
- Le dossier de candidature à remplir en amont de la rencontre

ETAPE 2 : LA RENCONTRE

En général, elle a lieu sur votre structure

Vous est présenté le dispositif des PDN qui permet d'apporter un éclairage à vos questions.

ETAPE 3 : CONFIRMATION OU PASSAGE EN COMITE TECHNIQUE

Le document d'entrée dans la démarche vous est remis.

Votre profil ne correspond pas totalement aux critères d'éligibilité.

Le comité technique est consulté pour avis.

S'il émet un avis favorable

ETAPE 4 : LA FORMATION

A réception, les documents sont transmis aux services de la CAF.

Par mail, vous serez invité à un temps de formation collective qui aura lieu à la Maison Départementale des Adolescents sur LA ROCHE SUR YON sur une demi-journée.

ETAPE 4 : LA CRÉATION

Une fois formé, vous pourrez créer vos profils professionnels sur les différents réseaux sociaux.

Cette création validera votre entrée officielle dans le réseau des PDN 85
Vous pourrez alors être recensé sur le répertoire national PDN..



EN CAS DE DÉPART

Merci de prévenir le Coordinateur.

Si la structure souhaite qu'un nouveau professionnel intègre le réseau, toute la procédure recommencera du début.





Fiche de candidature « Promeneur du Net »

A renvoyer à l'adresse mail suivante : s.gauvrit@mda-85.com

L'employeur	
Nom de la structure :	
Adresse :	
Nom du responsable de la structure :	
Coordonnées téléphoniques du responsable :	
Coordonnées mail :	

Le candidat PDN	
Nom :	
Prénom :	
Poste occupé :	
Coordonnées téléphoniques :	
Coordonnées mail :	
Public habituel :	
Motivations :	
Questions :	

Date :

Signature :